

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-CF762

présenté par
M. Causse
-----**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement procède à une hausse du nombre d'emplois d'AESH (+5 % entre 2019 et 2020).

Dès lors, il convient, a minima, de rétablir le montant alloué à la formation des AESH chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap à son niveau en 2018.

L'augmentation du nombre d'accompagnants est une bonne chose, il serait dommage qu'elle se fasse au détriment de la qualité de l'accompagnement des élèves.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap », du programme 230, « Vie de l'élève » de 4 691 592 Euros destinés à la formation des AESH chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 3 « Communication » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 3 « Communication » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».